



REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ORDRE DES MEDECINS DU BURUNDI

*Conseil National*



**DECISION DE NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU PROVINCIAL DE L'ORDRE  
DES MEDECINS DU BURUNDI EN PROVINCE DE : CANKUZO**

**Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burundi,**

Vu le décret – loi N° 100/187 du 4 juin 1974, portant création de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Vu les Statuts de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Tenant compte des élections du Bureau provincial de l'Ordre des Médecins du Burundi tenues à **GITEGA** en date du 22 juillet 2021

**DECIDE CE QUI SUIT :**

**Article 1 :** Sont nommés Membres du Bureau Provincial de l'Ordre des Médecins en Province de **CANKUZO** :

1. Président : Dr ARAKAZA Arnaud
2. Vice-Président : Dr NKURIKIYE Pisdus
3. Secrétaire : Dr MANIRATUNGA Jean Gédéon
4. Membre : Dr BWIRUKIRO Alain
5. Membre : Dr KANSURAHEBA Sylvestre

**Article 2 :** Le mandat du Bureau Provincial de l'Ordre des Médecins du Burundi est de 2 ans Renouvelables une seule fois.

**Article 3 :** La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

